## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

# Séance du 01 juin 2021

#### Délibération n°DE2021003

Nombre de délégués : 24 Quorum: 13

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2021 055-2000 8961-20210601-DE2021003-DE

RF Préfecture de la Meuse

Votants: 16 dont 3 suppléants

18 heures 30, le Conseil

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin, à Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 25 mai 2021, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

#### Ont pris part au vote:

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

## 7.5 - Subvention d'ingénierie Leader du GAL du Pays de Verdun

Monsieur DIDRY, Président, expose ce qui suit :

Dans le cadre de la validation budgétaire pour l'année 2019-2020, et selon les termes de la convention tripartite Leader en date du 19 janvier 2017 et notamment en lien avec l'annexe 2.1 « maquette financière » une enveloppe est consacrée à l'animation, gestion et évaluation du Groupe d'Action Locale, pour la période 2014-2020 soit 20% de l'enveloppe globale.

Le personnel chargé de l'animation du programme relève de la responsabilité administrative et financière du PETR du Pays de Verdun depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Il était auparavant rattaché à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, qui portait par convention avec les autres EPCI, l'ensemble des actions transversales du Pays de Verdun

La présente demande porte sur la période du 01/11/2019 au 31/12/2020.

Le dispositif Leader permet un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents et les frais de déplacements et de formations selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Animatrice Leader - 1 ETP Lorraine CAILLAS	45 635.58 €	Région Grand Est programme Leader (49.91%)	44 000.00 €
Gestionnaire Leader - 1 ETP Cécile BAUD	42 526.07 €	Pays de Verdun (50.09%)	44 161.65 €
Dont frais de déplacement et de formations pour les 2 agents	226.19 €		
TOTAL	88 161.65 €	TOTAL	88 161.65 €

Pour permettre cet accompagnement de l'ingénierie Leader du PETR, il vous est demandé de :

- valider le plan de financement ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitée,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

**VALIDE** le plan de financement ci-dessus,

ENGAGE la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitée,

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

